

FICHE CURSUS

Département : Instruments polyphoniques

Discipline complémentaire : Accompagnement à l'orgue

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'accompagnement à l'orgue au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Éric Lebrun.

UV complémentaire d'accompagnement à l'orgue

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : pour tous les élèves instrumentistes à clavier (orgue, piano ou clavecin) d'un niveau instrumental minimum de 3Cc.

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure, cours collectif en petit groupe ou ¼ d'heure par petits groupes de 2 élèves.

Contenu : harmonisation au clavier avec pédalier d'un choral dans le style de Bach et/ou de Mendelssohn, transposition d'un court morceau polyphonique (ton inférieur/ton supérieur), réduction d'une pièce vocale à 4 voix au clavier avec pédalier.

Evaluation : examen final comprenant trois textes musicaux correspondant à ces trois compétences.

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures spécialistes de la discipline. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien, bien ou assez bien. La mention très bien ou bien permet l'obtention de l'UV complémentaire d'accompagnement à l'orgue. L'absence de mention entraîne l'arrêt de la discipline.